

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le Département du Rhône.
16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Un exemplaire de la PÉTITION CONTRE LES FORTIFICATIONS est déposé dans nos bureaux, où les citoyens peuvent venir signer.

Lyon, 15 décembre 1843.

Rien n'égal, on peut le dire, la versatilité de certains journaux conservateurs ; ils brisent sans hésitation aujourd'hui l'idole qu'ils encensaient hier. La raison en est simple : n'ayant aucun attachement pour les principes ni pour les hommes, ils ne tiennent compte que des faits ; les ministres en faveur sont toujours sûrs d'avoir leur appui, et les ministres disgraciés ne peuvent s'attendre de leur part qu'à des critiques amères, souvent même à des imputations injurieuses.

On sait avec quelle joie le *Courrier de Lyon* a appris la nouvelle de la chute d'Espartero ; il a applaudi à tous les actes émanés du gouvernement provisoire qui l'a remplacé, à la déclaration de majorité de la reine, enfin à la formation du cabinet dont M. Olozaga avait la direction. Evidemment M. Olozaga était un homme selon ses opinions, et par conséquent sa confiance en lui devait être grande. Mais ce ministre vient d'être frappé de disgrâce, il n'a plus de portefeuille, il a encouru la colère de la reine, et aussitôt le *Courrier de Lyon* se tourne contre lui et joint ses accusations à celles de ses ennemis. Tous les faits qui ont amené la disgrâce de M. Olozaga ne sont pas encore bien connus, qu'importe ! le *Courrier de Lyon* ne demande pas moins sa mise en accusation, et on sait ce que sont en Espagne les mises en accusation.

Voici donc les hommes qui en France ont applaudi à la bonne fortune d'Olozaga criant maintenant haro sur lui, et nous sommes obligés, nous, ses adversaires naturels, mais mis par un sentiment de justice, d'éclairer l'opinion sur sa conduite et de le défendre contre d'odieuses imputations. En agissant ainsi, nous sommes conséquents avec nous-mêmes et avec nos principes ; on le comprendra facilement.

Après la chute d'Espartero, que nous avons considérée comme fatale pour l'Espagne, nous avons demandé qu'on fit appel au peuple espagnol pour qu'il nommât une assemblée constituante qui aurait su prendre des mesures décisives pour le repos de l'Espagne. Quand nous avons vu les intrigues et l'or de Christine prévaloir, nous avons prédit de nouveaux déchirements. Quand nous avons appris la déclaration de la majorité de la reine Isabelle, nous avons compris que les chances de l'anarchie allaient grandir ; car, ne nous y trompons pas, l'anarchie peut venir tout aussi bien du haut des sociétés que du bas, et aujourd'hui, en Espagne, elle découle des régions supérieures. Or, qu'est-ce que l'anarchie, sinon la confusion par suite de la faiblesse des gouvernements ? Et jamais gouvernements se sont-ils montrés plus faibles que ceux qui se succèdent en Espagne depuis plusieurs mois ? C'est par peur et par faiblesse que le ministère Lopez n'a pas voulu nommer un nouveau régent après la déchéance d'Espartero ; c'est par peur et par faiblesse que ce ministère n'a pas convoqué une junte centrale, qu'il a reculé devant une assemblée constituante et qu'il s'est décidé à remettre les destinées de l'Espagne entre les mains d'une jeune fille de treize ans ; c'est encore par peur et par faiblesse qu'il s'est retiré des affaires.

M. Olozaga, nous en sommes persuadés, a fait beaucoup d'efforts pour obtenir de la reine le décret de dissolution des cortés ; mais pouvait-il agir autrement, se trouvant en face d'une assemblée qui venait de nommer pour la présider un de ses adversaires politiques ? N'était-il pas traversé dans ses résolutions par Narvaez ? Ne lui faisait-on pas un reproche d'avoir voulu conserver leurs grades aux officiers de l'armée d'Espartero ? M. Olozaga voulait procéder par la conciliation, agir par des moyens constitutionnels ; mais les partisans de Christine étaient là pour s'y opposer, et c'est ce qu'il a compris, mais trop tard.

Arrivé au pouvoir, M. Olozaga a vu clairement qu'il y a un plaisir d'empêcher en Espagne toute pratique constitutionnelle. Il a vu la trahison organisée autour de la jeune reine ; il a voulu la déjouer, mais il est tombé victime des séides de Christine, car, encore une fois, des déclarations mêmes de la reine il ne résulte aucun fait suffisant pour étayer une accusation de crime de lèse-majesté. Les explications de M. Olozaga détruisent cette déclaration dans ses points principaux, et si le *Courrier de Lyon* les avait méditées, il n'aurait sans doute pas prétendu, comme il l'a fait, qu'en les lisant on est convaincu de la parfaite exactitude de la version qui lui attribue vis-à-vis de la reine une conduite indigne.

Nous affirmons, nous, au contraire, qu'après les avoir lues, on est convaincu qu'il n'y a pas eu de violence réelle exercée contre la reine ; qu'il y a eu des sollicitations, mais des sollicitations ne constituent pas des violences. Dans la position de M. Olozaga, qu'y avait-il à faire de mieux que de se préparer à la dissolution ? Il n'y avait pas d'autre parti à prendre, à moins d'abandonner les affaires. Mais s'il croyait pouvoir être utile à son pays, s'il croyait pouvoir l'arracher à l'anarchie, il devait user de sa position et se préparer aux chances de nouvelles élections.

Dans les grandes crises, on ne sauve pas les peuples par des intrigues, mais par des mesures fermes et hardies.

LES OUVRIERS ET LES CAISSES D'ÉPARGNE.

La question des caisses d'épargne a été assez souvent agitée dans ces derniers temps. Beaucoup de bons esprits se sont préoccupés des embarras que pourrait faire naître pour l'état cette accumulation entre ses mains d'un capital considérable qu'il se trouverait tout-à-coup dans la nécessité de rembourser. On a présenté à ce sujet des considérations qui étaient de nature à inquiéter la classe ouvrière, c'est-à-dire la classe pour laquelle les caisses d'épargne ont été spécialement instituées, quoique jusqu'à présent ce ne soit pas elle qui leur ait rendu le plus souvent visite, et l'on a été jusqu'à prévoir le cas possible d'une banqueroute.

M. de Lamartine, qui ne laisse pas passer une seule grande question sans en dire son avis, s'est alarmé du fâcheux retentissement que pourrait avoir cette polémique pour l'institution des caisses d'épargne qu'il appelle *le grand-livre de nos ouvriers*. Dans le dernier numéro du *Bien public*, il s'efforce de défendre cette institution, sans toutefois cacher en rien les imperfections qu'elle présente, et en prenant soin d'indiquer ce qu'il y aurait à faire, selon lui, pour échapper à ces imperfections. M. de Lamartine reconnaît qu'il y a danger à ce que le capital des dépôts, démesurément grossi dans les mains du gouvernement et soudainement redemandé dans une crise, ne produise quelque embarras.

« Mais ce danger n'est pas, dit-il, que l'état soit un dépositaire infidèle des épargnes du pauvre, du proléttaire, de l'ouvrier, surtout quand le nombre de ces dépositaires sera presque égal au nombre du peuple tout entier des travailleurs. La fortune de la nation répond de tout, et répond à tous par tous. Pour que la

nation se fit banqueroute à elle-même dans la personne de deux ou trois millions de ses citoyens, il faudrait qu'elle fût anéantie, qu'elle fût conquise, démembrée, qu'elle eût cessé d'être. Dans ce cas, sans doute, le dépôt des prolétaires n'a pas d'autre gage que la rente du riche ; vos cinq cent mille rentiers, vos deux millions de dépositaires, tout périr ensemble. Mais hors ce seul cas, qui est la mort nationale, il n'y a pas de gouvernement au monde, surtout pas de gouvernement représentatif, qui voulût, qui osât et qui pût faire banqueroute, à qui ? à l'armée innombrable et agitée par la peur de ses ouvriers, de ses travailleurs, de ses prolétaires affamés qui lui redemanderait le capital ou la mort ! C'est abusif de supposer. Le lendemain du jour où un gouvernement aurait ainsi proposé la banqueroute au peuple, il y aurait un autre gouvernement.

« Où est donc le danger vrai, selon nous ? Il est double. Il est, d'abord, à craindre qu'à un jour donné, les ouvriers ne viennent redemander en masse un capital absent des caisses de l'état, et que l'état ne soit obligé de leur dire, non pas : Je vous fais banqueroute, mais : Attendez, je ne puis pas vous rembourser tous à la fois ; donnez-moi du temps, je vais vous rembourser par douzième ou par quart. Ce ne serait pas là un désastre, mais ce serait un discrédit et une extrémité qu'un état prévoyant doit éviter.

« Mais le vrai danger, le danger réel, le danger croissant, le danger non seulement pour les ouvriers, mais pour tout le monde, le voici : C'est que l'état, en se faisant le dépositaire et l'administrateur d'un capital aussi énorme, remis entre ses mains par deux ou trois millions bientôt d'ouvriers et de petits capitalistes, et obligé, pour faire face aux demandes éventuelles de remboursement, de garder toujours dans ses caisses des centaines de millions inactifs, ne finisse par soustraire à la circulation, à la spéculation privée, à l'exploitation des petites industries, au commerce secondaire, aux transactions journalières, et, par suite, au travail lui-même, une masse considérable de ces petits capitaux et de ce numéraire circulant qui manque déjà dans les mains du peuple. Il amènerait ainsi ce qui est déjà sensible à l'œil attentif : la pénurie, la disette et la stagnation du numéraire et des petits capitaux travaillant dans la rue. Il produirait ainsi la misère qu'il veut prévenir. Il n'est personne qui ne voie que le numéraire, ce mobile des échanges, des entreprises et du travail, manque au peuple, au commerce et aux propriétaires eux-mêmes, surtout loin de Paris et dans les campagnes. Ce mal, déjà menaçant, s'accroîtrait en proportion des millions déposés par les petits capitalistes dans les seules mains du gouvernement.

« Le sol français dort faute de numéraire pour le réveiller. La terre est là, les bras sont là, mais l'argent manque pour les féconder l'un par l'autre. Il y a disette d'écus. L'Algérie vous en a dévoré par centaines de millions tous les ans, depuis treize ans, sans que jamais l'Arabe vous en restitue un. La Banque de France les retient dans ses caves, les caisses d'épargne les absorbent dans les mains fermées du gouvernement. Nous allons manquer du signe suffisant de ces richesses dont nous regorgeons. L'économie a beau dire : Non ! l'état de l'industrie, du commerce et de l'agriculture dément ses axiomes. L'argent est rare, et si l'intérêt ne s'élève pas, c'est que le travail aussi dort. Il n'y a qu'un moyen de le réveiller. Donnez-lui du numéraire, au lieu de l'attirer, de l'absorber et de le retenir dans vos caisses. Avant, dix ans, vous auriez soustrait encore un milliard, par les dépôts, à la circulation privée dans les transactions des masses. Nous le répétons, là est le vrai et le seul danger.

« Voici, selon nous, ce qu'il y aurait de plus convenable et de plus populaire à essayer ; il y a dix ans que nous avons conçu cette pensée pour doubler les avantages et prévenir tous les dangers de la caisse d'épargne. Nous soumettons ce système aux hommes compétents.

« L'état créera une banque générale des caisses d'épargne avec des succursales dans les départements. Il garantira le capital et les intérêts des dépôts.

« La banque recevra les dépôts. L'état bonifiera à la banque

FEUILLETON DU CENSEUR — 16 DÉCEMBRE.

FACULTÉ DES LETTRES DE LYON.

COURS D'HISTOIRE.

Les Arabes et la race sémitique en général avant Mahomet.

Adieu les brillants faits d'armes de la chevalerie, les guerres implacables du catholicisme et de la réforme, et l'héroïque épopee de Richelieu et de Louis XIV ! Adieu la Régence et ses folies, Louis XV et ses maîtresses, Louis XVI et ses infirmités ! M. François abandonne décidément ce théâtre sur lequel il a répandu à profusion toutes les fleurs de son langage, toutes les ardeurs de son ame, tous les rayons de sa pensée, pour exiler ses études sous je ne sais quels cieux. Il a dû lui en coûter beaucoup de renoncer à décrire notre grande révolution et à suivre dans son vol de feu notre jeune drapeau. C'était là un sujet tout palpitant d'intérêt, et qui aurait donné à son cours déjà si proligueusement suivi une vogue inouïe dans les fastes universitaires. Tout Lyon aurait voulu l'entendre, et la place des Terreaux aurait à peine suffi pour contenir la multitude de ses auditeurs. Mais enfin, dans la pensée du professeur, la révolution française n'est pas encore finie, de sorte qu'il a dû laisser à un avenir plus heureux le soin de raconter les prodiges de la forte génération qui s'éteint :

Aliis post commemoranda relinquo.

Que sera-t-il donc ? Quelle est la coutume dont il nous dira maintenant l'histoire ? C'est l'Orient, cet antique berceau du monde et des religions, cette splendide patrie de Moïse, de Jésus et de Mahomet ; l'Orient que l'Occident entame aujourd'hui par tous les points et qui préoccupe toutes les têtes comme s'il portait dans ses flancs le problème de l'avenir.

Avant de commencer l'histoire de la civilisation musulmane, M. François a tracé un tableau synoptique brillamment coloré, dans lequel il a figuré les principales phases de la vie antérieure des Arabes et de la race sémitique dont ils sont un rameau.

Toute l'histoire politique des Arabes avant Mahomet peut se réduire à deux faits principaux, et l'un et l'autre de ces faits sont des expéditions

contre les peuples voisins. Ils se précipitent d'abord dans les plaines de l'Iran, ces plaines autrefois les plus fortunées du monde et qui sont aujourd'hui des steppes inutiles, des marais fétides, où l'on n'entend que le cri du Bédouin et le rugissement du lion. Ils asservissent les Babyloniens, dirigent et divisent le cours de l'Euphrate, sillonnent toute la région d'immenses canaux qui la partagent comme un damier en une infinité de compartiments. Grâce à cette habile distribution des eaux, aussi utile à la terre que l'est au corps la circulation bien réglée du sang, les rayons du soleil s'atténuent et fécondent un sol qu'ils avaient brûlé jusque-là. Mais bientôt l'Assyrien Bélos, et Sémiramis après lui, les chassent de leur nouvelle patrie.

La deuxième invasion a lieu contre l'Egypte, à laquelle les Arabes donnent six rois. Expulsés encore de cette contrée, et ayant oublié leur pays natal, les Hycos s'embarquent sur la Méditerranée pour aller conquérir d'autres royaumes. Sous les noms si fameux de Danaüs et de Gérops, leurs chefs s'établissent dans l'Argolide et dans l'Attique, et y introduisent une civilisation qui se communiquera plus tard à tout l'Occident. Dans l'antiquité comme au moyen-âge, les Arabes sont donc pour l'Europe un ardent foyer de lumières.

Toute l'histoire politique des Arabes anciens est là. Isolés et défendus par leurs déserts mieux que par les fleuves les plus rapides, les montagnes les plus abruptes, ils vivent indépendants et libres sous l'aide de Dieu et à la clarté des étoiles.

Alexandre médita la conquête des Arabes ; mais la mort l'arrêta quand il allait ensevelir ses phalanges sous leurs tourbillons de sable. Les légions romaines s'enfuirent épouvantées loin de ce sol mouvant qui dévorait à la fois chevaux et cavaliers, et Trajan lui-même n'osa point dépasser Pétra. Aussi peut-on appliquer aux Arabes, sans aucune restriction, le mot de Tacite qu'ils n'avaient jamais vu, même de loin, les rivages de la servitude.

C'est aussi par leurs déserts et l'isolement qui en est la suite qu'il faut expliquer le caractère des Arabes et la destinée tantôt heureuse, tantôt malheureuse, qui leur est échue tour-à-tour. Sombres comme les chevaux de leurs caravanes, agiles comme les chevaux qu'ils pressent de leurs genoux nerveux, ardents comme le climat qui brûle leur teint, ils allient des qualités et des défauts qui semblent inconciliables : ils sont à la fois

sanguinaires et généreux, hospitaliers et pillards, religieux et sensuels ; ils le sont aujourd'hui et ils l'ont été dans tous les temps. Leurs brûlantes frontières n'ont pas plus laissé passer les habitants que les mœurs des autres pays, et pas une goutte de sang étranger n'aîtrier la pureté du leur. Glorieux aînés de l'univers, qui font remonter jusqu'à Abraham leur merveilleuse histoire, ils se rient de nous autres Européens qui datons tout au plus de mille ans.

L'esprit mercantile est encore un trait du génie des Arabes, et l'histoire de leur commerce se perd dans la nuit des temps. Ce fut à des Ismaélites que Joseph fut vendu par ses frères, et ces Ismaélites portaient en Egypte de la résine, de la myrrhe et des parfums. Parmi les Arabes, les uns étaient des négociants nomades qui allaient vendre et acheter sur les marchés de Babylone et de Memphis ; les autres, fixés sur le littoral, s'embarquaient et se croisaient dans tous les sens sur le golfe Arabique, sur le golfe Persique, et sur la mer des Indes. C'était de leurs mains que sortait l'encens qui brûlait dans les cassolettes des temples et qui provoquait de mystiques extases à Memphis, à Babylone, à Olympie et à Delphes. C'étaient eux encore qui vendaient la perle qui, dans les arènes et dans les gynécées antiques, brillait au front de la beauté. Soif ardente du gain, besoins insatiables de jouissances physiques, avidité effrénée d'activité et de mouvement : tels sont les caractères de cette race mercantile, destinée à flétrir partout et toujours sous l'épée de la race militaire.

Ces caractères ne conviennent pas seulement aux Arabes, mais encore à la race sémitique toute entière dont ils font partie. Quelle n'était pas la prospérité d'Israël sous ses juges et sous ses rois ! De quel éclat resplendissaient le tabernacle et l'arche d'alliance, ces brillants symboles d'une nationalité impérissable ! Qu'il était magnifique ce temple, merveille de l'Asie, avec ses lambris de cèdre, ses ornements d'or luisants comme les flots au soleil, ses bœufs, ses lions, ses chérubins qui déployaient leurs ailes dans son enceinte ! C'était le temps où des ports d'Elath et d'Asiongaber on lançait sur le golfe Arabique d'agiles vaisseaux qui, tous les trois ans, revenaient chargés de l'or d'Ophir. Le commerce de l'Iran et de l'Inde était presque tout entier concentré dans les mains des Hébreux, et l'argent, comme parle le prophète, était aussi commun chez eux que les pierres des chemins. Mais bientôt Salmanasar brisa les portes de Samarie, puis Nabuchodonosor celles de Jérusalem, et alors commencèrent pour

2 0/0 par an du capital de ces dépôts ; la banque bonifiera aux dépositaires 2 0/0 aussi ; en tout 4 0/0 d'intérêt assuré aux dépositaires.

La banque émettra des billets-monnaie comme la banque de France, mais divisés en plusieurs petites unités, comme 25 fr. au minimum et 250 fr. au maximum. L'émission successive de ces billets sera autorisée par une loi dans la proportion de moitié ou du quart des dépôts encaissés. Ces billets-monnaie porteront avec eux leur intérêt du jour de leur création jusqu'à l'expiration de la cinquième année de leur durée. Présentés à la banque tous les ans par les porteurs, on en détachera le coupon en en payant l'intérêt ; ceux qui ne seront pas présentés vaudront, indépendamment du capital, autant de fois l'intérêt qu'il y aura de coupons non détachés du billet. La banque remboursera les dépositaires à volonté, soit en numéraire, soit en billets-monnaie portant intérêt. Cette monnaie, intermédiaire entre la monnaie d'or et d'argent et les billets de 1,000 f. et de 500 f. de la banque de France, servira à accroître le capital circulant, et sera employée comme numéraire de confiance dans les transactions des petites industries, du petit commerce et de la petite propriété. Le capital et l'intérêt seront au porteur. Cette qualité particulière et long-temps cherchée d'une monnaie portant intérêt et travaillant dans la caisse sera une prime à sa circulation.

La banque donnera de ces billets contre du numéraire à ceux qui en demanderont.

La banque prêtera à toute échéance et par petites sommes au petit commerce et aux ouvriers, comme la banque de France, mais à un intérêt inférieur et sur dépôt de billets de sa caisse ou sur signature de trois déposants.

Les bénéfices qu'elle fera sur ses opérations serviront : 1^o à payer les frais d'administration ; 2^o à rembourser à l'état les 2 0/0 qu'il avancera les premières années ; 3^o à donner une prime proportionnelle aux dépositaires.

Qu'on accepte ou qu'on écarte cette idée long-temps réfléchie en nous, peu nous importe. Quels que soient les problèmes et les difficultés de l'organisation des caisses d'épargne, gardons-nous de les décourager et de les maudire, car elles sont bien plus que le pain de nos ouvriers, elles sont leur morale ! Chaque fois que l'ouvrier porte une épargne à ces caisses, c'est un vice qu'il y jette avec son cœur, et c'est une vertu qu'il y achète avec son économie. Heureux le jour où il n'y aura plus de prolétaires ! et honneur aux institutions qui préparent leur émancipation en les délivrant de la servitude sans contrepois des capitalistes, comme les ouvriers de l'agriculture ont été délivrés de la servitude de la glèbe par la division des propriétés ! Nous dirons en finissant : Élargissez le cœur de l'état, au lieu de le fermer en le glaçant par la peur ; élargissez le cœur des ouvriers par la confiance, au lieu de l'endurcir par la d'aliante et par l'isolement ! Toute richesse est une liberté : donnez-en au peuple ! Le crédit est une vertu nationale, car c'est la foi de tous dans tous : inspirez-en aux ouvriers ! La bourgeoisie s'est émancipée en France en 89 par la violence : laissez le peuple s'émanciper par le travail et la propriété ! Le travail, l'économie, le crédit populaire, la propriété et la liberté du peuple sont en germe dans ces caisses d'épargne que vous voudrez fermer ! Ouvrez-les plus larges, au contraire, et laissez-en sortir tout ce qui doit enrichir et moraliser la nation. »

Quand on parle d'agrandir le cercle du monopole électoral, il y a certaines gens qui vous répondent que cela est impossible, attendu qu'appeler un grand nombre de citoyens dans les collèges électoraux, ce serait y appeler le désordre. Les élections qui viennent d'avoir lieu à Paris pour la nomination des candidats aux fonctions de maire et d'adjoints de chaque arrondissement, ont encore donné un démenti à cet argument.

Dans le 2^e arrondissement, où les électeurs sont au plus grand nombre, et où il s'en est présenté, le premier jour, plus de 2,400 pour prendre part au scrutin, non seulement il n'y a eu aucun désordre dans les salles électoraux où le scrutin était ouvert ; mais, à part les citoyens qui sont venus y déposer leur voix, personne, dans les quartiers environnans, ne s'est aperçu, ce jour-là, qu'il y eût quelque chose de nouveau et d'inusité dans l'arrondissement.

Les choses se passeraient ainsi dans toute la France si le pouvoir voulait abandonner les électeurs, en si grand nombre qu'ils fussent, à leur libre arbitre. Ce qui fait que quelquefois les élections donnent lieu à des désordres, ce n'est pas que les électeurs soient trop nombreux et que leur agglomération sur un seul point fait nature ces désordres ; c'est que le gouvernement intervient illégalement, violente, entre le scrutin et la conscience des électeurs ; c'est que ses agents patronnent et cherchent à faire réussir ses candidats, employant pour cela tantôt les promesses, tantôt les menaces. En présence de telles manœuvres les têtes s'échauffent, les esprits s'agissent et le désordre éclate. Mais est-ce bien le système électif qu'il faut rendre responsable de ces faits ? sont-ce les

électeurs qu'il faut en accusé ?

Nous le répétons, partout où le pouvoir s'abstient d'intervenir et n'exerce pas une influence illégale, les électeurs se passent pacifiquement, et elles se passeraient encore de même, le nombre des électeurs fût-il doublé, triplé, quadruplé. Qu'on cesse donc de dire que les droits politiques sont suffisamment bien répartis entre les deux cent vingt mille électeurs qui les exercent, et qu'il y aurait danger à les concéder à un plus grand nombre de citoyens. Tant qu'on n'en aura pas fait l'épreuve et que cette épreuve n'aura pas tourné contre nous, nous soutiendrons que c'est là un argument inspiré par la mauvaise foi, et qu'on ne l'invoque que dans l'impossibilité d'en trouver un meilleur.

Le ministère a essayé un échec complet dans les élections municipales du 5^e arrondissement de Paris.

M. Griollet, ancien maire de cet arrondissement, celui que M. Duchâtel, il y a trois ans, était allé chercher le douzième sur la liste pour le ceinture de l'écharpe municipale, ne figure même plus cette fois sur la liste des douze candidats parmi lesquels le roi aura à faire un choix. Bou gré, mal gré, il faudra bien, dans le 5^e arrondissement, accepter un maire pris dans les rangs de l'opposition, car les douze candidats inscrits sur la liste de présentation lui appartiennent.

Réellement, l'opposition n'a pas à se plaindre du résultat des élections municipales qui viennent d'avoir lieu ; cette fois encore, elle a gagné du terrain, et dans quelques années, si le pouvoir est encore aux mains des doctrinaires, ce qu'à Dieu ne plaît, ils se trouveront avoir contre eux tous les maires et adjoints de Paris, comme ils ont déjà douze députés sur quatorze.

Le conseil municipal d'Alby, réuni extraordinairement, a délibéré le 2 de ce mois sur la brochure publiée contre l'Université par M. l'abbé Treithou, chanoine de la métropole.

Une commission spéciale avait été chargée de présenter un rapport sur cette affaire.

La commission appela dans son sein les membres du bureau d'administration et les différents fonctionnaires du collège, les a interrogés sur l'état religieux et moral de l'établissement que l'auteur du pamphlet avait dénoncé comme une école d'immoralité et d'impiété, et n'a reçu de leur part que des réponses satisfaisantes. La commission a consacré aussi plusieurs séances à l'examen de la brochure, et, en rapprochant de cet écrit les passages des écrivains incriminés, elle a reconnu que les citations de leurs ouvrages étaient tronquées avec intention de calomnier et d'injurier les auteurs, qui sont les principaux fonctionnaires de l'Université.

La commission a proposé au conseil municipal la résolution suivante :

« La commission, après avoir pris connaissance des divers ouvrages cités par extraits dans la brochure sus-indiquée, et comparaison faite du texte avec ces extraits ; après avoir entendu M. l'abbé Calmels, vicaire-général du diocèse, membre du bureau d'administration du collège, chargé en cette qualité de la direction et de la surveillance de l'enseignement religieux dans cet établissement : M. l'abbé Raynal, aumônier ; M. Roques, professeur de philosophie ; M. Pontet, professeur de rhétorique ; M. Copalle, principal, et M. Fraysse, sous-principal ; après s'être entourée de tous les renseignements propres à l'éclairer, et lecture faite d'une lettre adressée à M. le maire le 29 novembre 1843 par M. le principal, à la suite de ses conférences avec M. l'archevêque d'Alby au sujet de ladite publication, énonce les propositions suivantes, justifiées dans son rapport :

« Les attaques dirigées par l'auteur de la brochure contre l'Université en général sont dénuées de toute espèce de fondement ; elles ne sont appuyées que sur des assertions calomnieuses, et démontent dans l'auteur de la brochure un esprit rempli de préventions injustes, un cœur étranger à tout sentiment de charité chrétienne.

Les attaques dirigées contre des personnages haut placés, aussi distingués par leurs vertus publiques et privées que par leur profond savoir, n'ont pas besoin d'être repoussées. Il suffit de dire que, par des citations inexactes, des suppressions calculées, des arrangements faits avec une adresse perfide, leurs ouvrages ont été défigurés, et expriment ainsi des pensées que ces illustres écrivains n'ont jamais eues, des opinions qu'ils n'ont jamais émises, jusqu'à des sentiments et des projets qu'on aurait à peine attribués à des hommes familiarisés avec le crime et flétris par la justice. »

(Les paragraphes suivants sont relatifs à la question locale du collège d'Alby.)

La résolution se termine ainsi :

« La commission vous propose l'impression et la distribution de ses conclusions. L'attaque contre le collège a été publique, la défense doit recevoir la même publicité. »

Malgré l'opposition de quelques membres, qui ne seront pas sûrs, disent ils, sur l'éducation chrétienne de leurs enfants, que lorsqu'ils verront les écoles destinées à l'instruction publique, et le collège d'Alby en particulier, confiées à des corporations religieuses, ou lorsque la ville aura une pension indépendante de l'Université, et dont la prospérité affranchira la ville des dépenses qu'elle s'impose annuellement pour son collège.

Le conseil municipal délibère qu'il approuve le rapport, reconnaissant la brochure y relatée comme injurieuse et calomnieuse pour le collège d'Alby, et que les conclusions du rapport seront couchées sur les registres de ses délibérations, imprimées et distribuées, afin qu'elles puissent avoir le plus de publicité possible. »

Chronique.

LYON.

Aujourd'hui vendredi, à deux heures et demie, le courrier de Paris n'est pas encore arrivé à Lyon. Il nous est donc impossible de donner des nouvelles de la capitale. Nous n'avons pas appris qu'aucun accident fut arrivé ; c'est donc au mauvais temps qu'il faut attribuer ce retard.

La cour royale de Lyon (chambre des appels) a confirmé, dans son audience d'hier, un jugement du tribunal de police correctionnelle qui, par application du décret de 1813, avait condamné un huissier de notre ville, le sieur Simon, à trois mois de suspensio et 200 f. d'amende pour n'avoir pas remis lui-même à personne son domicile l'exploit qu'il était chargé de signifier.

Plusieurs affaires d'attentat à la pudeur sur de jeunes enfants âgés de moins de onze ans viennent d'être soumises à l'appréciation du jury. Les débats ont eu lieu à huis clos, et nous devons nous borner à faire connaître le résultat.

Jean-Marie Laget a été condamné à six années de réclusion, Benoît Garel à cinq années d'emprisonnement et François Gastel à cinq années de la même peine.

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Avant-hier soir, un terrible accident a failli priver notre première scène de l'un de ses plus intéressants sujets. Mme Cossard, en se mettant au lit avant l'arrivée de son mari qui jouait le même soir dans une pièce nouvelle, plaça, à ce qu'il paraît, une lumière près de son lit et s'endormit sans l'éteindre ; le feu ne tarda pas à se communiquer aux draps ou aux rideaux, et cette dame perdit connaissance au milieu de la fumée qui la suffoqua. Heureusement son mari rentra avant qu'elle ne fût tout-à-fait asphyxiée. Il appela les voisins, et de prompts secours rappelèrent Mme Cossard à la vie ; mais il est à craindre que cette artiste ne soit pour quelque temps éloignée du théâtre par suite d'une brûlure assez étendue dont elle est atteinte au bras gauche. »

Mme Cossard, qui se trouvait hier soir dans un état fort alarmant, va aujourd'hui beaucoup mieux, grâce aux soins actifs dont elle a été entourée.

Une jeune fille âgée de dix-huit ans s'est précipitée dans le Rhône, à Givors, il y a quelques jours. Heureusement elle a été aperçue par le sieur Vauvin, ouvrier teinturier, qui s'est jeté dans le fleuve et l'a sauvée.

Les travaux d'agrandissement et de restauration de l'église Saint-Georges ont été adjugés lundi dernier à M. Colombier, entrepreneur de bâtiments.

Voici le programme du concert que M. Baumann doit donner samedi, à huit heures du soir, au Cercle Musical :

- 1^o Ouverture d'*Uphigénie* (Gluck).
- 2^o Duo bouffé : *Il Matrimonio segreto*, chanté par MM. Poitevin et Barrielle (Cimarosa).
- 3^o Concerto fantastique pour violon, exécuté par l'auteur (Baumann).
- 4^o Air de *Richard Cœur-de-Lion*, chanté par M. *** (Grétry).
- 5^o Duo chanté par Mme Miro-Cano et M. ***.
- 6^o Fantaisie pour piano, exécutée par l'auteur (Billet).
- 7^o Trio d'*Œ lippe*, chanté par Mme Miro-Cano, M. Barrielle et M. ***.
- 8^o Fantaisie-caprice pour violon, exécutée par M. Baumann (Vieux-temps).
- 9^o Une Fière brûlante, romance-duo, de *Richard Cœur-de-Lion*,
- 10^o Romances, dont une de M. Jansenne : *Si j'étais*, chantées par Mme Miro-Cano.
- 11^o Ouverture du *Jeune Henri* (Méhul).

L'orchestre sera conduit par M. George Hauil.

DÉPARTEMENTS.

En faisant quelques réparations dans une des caves de l'hôtel-de-ville de Bourg, on a trouvé ces jours derniers quatre pierres qui ont bien leur valeur historique. Ces pierres viennent d'un monumet élevé après la mort de Marat, en son honneur, sur la place d'Armes et en face de la porte principale de l'église de Notre-Dame.

nous emparer du coû du feu, sous le motif apparent de boire une bouteille de mauvais cidre. L'âtre brûlant était entouré de joyeux buveurs assis sur de grossiers escabeaux, le pot de grès entre les jambes, et devisant entre eux de toutes sortes de sujets. Un nuage de fumée de tabac remplissait l'étroit réduit où nous nous trouvions. Ils se rôtissaient et nous gelions. Cependant nous prenions patience en écoutant la pluie tomber et l'entretien des buveurs qui s'animaient de pitié en plus d'un caractère de joie-seté. L'orage amenait le monde. Le cabaret s'empila de gens qui, comme nous, commençaient par demander une chopine, puis regardaient s'il y avait pas au feu quelque place vacante.

Enfin, lors de se brûler les jambes, deux de ces butors vidèrent la place, qui fut aussitôt occupée par mon compagnon et moi, en vertu du premier aspirant. Tout-à-coup la porte s'ouvrit avec fracas.

— Ah ! te voilà, Saliaux ! D'où viens-tu comme ça, le général des fous ? Te voilà trempé comme un goéland.

— Comment scélérat dit un autre, tu as quitté le commandement ton armée ?

— Le général a déserté ? reprit un troisième.

Grande gaieté pour nous tous, car nous nous ne faisons pas faire tous les deux de rire à toute gorge aux dépens du nouveau venu.

Or, quel était ce Saliaux ? C'était un garçon d'environ trente-cinq ans, de la plus grotesque physionomie, barbu, coiffé d'un chapeau à trois cornes en cuir bouilli, exhumé des dépouilles de la garde nationale de 1794, et sur laquelle un méchant peintre d'enseigne de Saint-Malo avait tracé trois grands cercles, bleu, rouge et blanc, figurant une coquille tricolore d'au moins vingt-quatre pouces de circonférence ; ledit chapeau était surmonté d'un superbe panache de toutes sortes de plumes et de petites bandes de papier de couleur dont l'effet à l'œil était fort éclatant. Le long de la cuisse gauche de Saliaux pendait un sabre de bois à poignée de cuivre.

Quant au reste, son costume ne présentait aucun insigne militaire. Le général était nu pieds dans ses sabots ; un mauvais pantalon de toile, une vieille veste grise, abritant seulement ses membres contre la brise aigüe du solstice d'hiver.

Notre ami le général demanda aussi vulgairement que possible une chopine de cidre et une place au feu. L'une et l'autre lui furent refusées, car, inspection faite de sa bourse, il n'y avait pas de quoi payer la dé-

de l'autre les Babyloniens, les Juifs, les Phéniciens, les Carthaginois. C'est ainsi que Babylone, cette cité puissante, qui avait couvert la Mésopotamie des plus beaux palmiers et des plus riches maisons, qui avait inventé toutes les merveilles de l'hydraulique, construit des terrasses aériennes, édifié de magiques palais et créé des manufactures où se fabriquaient d'étonnantes tapis et des robes de toute magnificence. C'est ainsi que Babylone, dont le commerce étendait sur tout l'Orient ses gigantesques bras, à qui tout l'Orient envoyait ses perles fines, sa canne, son ébène, son ivoire, au bord du fleuve sur lequel elle était assise, fut renversée par Cyrus et périt dans une nuit d'orgie.

Mais quand tous ces peuples furent éclipsés, quand la lutte des deux races semblaient devoir finir faute de combattants, les Arabes, cette arrière garde ignorée de la race sémitique, prirent tout-à-coup sur l'horizon. Il n'y avait plus alors ni Perses, ni Grecs, ni Romains : les destructions avaient été détruits à leur tour. Le vieux monde japhétique, renouvelé par la sève de la jeune Germanie, pouvait opposer à ses agresseurs les fortes poitrines des Goths, des Lombards, des Vandales, des Francs, des Francs surtout, ces héritiers du peuple-roi, dont l'épée devait peser d'un si grand poids dans la balance des destinées du monde. La lutte des deux races recommença plus vive et plus ardente que jamais, car c'était en même temps la lutte de deux religions. Avant de la raconter, M. François doit donc parler de Mahomet.

F.

SALIAUX. LE NAUFRAGÉ DE LA MÉDUSE.

C'était au mois de décembre 1831. Nous étions deux. Nous marchions à pied le long de la route de Diwan à Saint-Malo, par une pluie froide et battante qui redoubla d'intensité à la hauteur d'un petit cabaret situé à un quart d'heure du bourg de Saint-Jean. L'orthographe de l'enseigne n'est encore présente ; la voici littéralement copiée du texte grossièrement peint le long d'une bande enduite de chaux bien unie qui entourait le haut de la muraille comme d'une ceinture :

A LA DÉGANTE DES BON ENFANTS VAN VEN ET SIDRE.

Pour nous abriter contre le déluge qui pleuvait sur nos épaules depuis trois quarts d'heure, nous franchîmes le seuil du cabaret, à dessin de

Pyramide de ces pierres portant ces mots gravés en lettres d'or : *Il a été fait pour rendre justice aux vertus de Marat.*

Les autres pierres portent les inscriptions suivantes : *A. Marat, l'ami du peuple. — Les vertus chères des républicains sont la probité, la justice et l'humanité. — Marat, l'ami du peuple, assassiné par les ennemis du peuple.*

Quand arrivèrent les jours de réaction, cette pyramide fut démolie et transportée sur la place de la Grenette. Plus tard, on se servit de ses débris pour élever, mais sur de plus grandes proportions, la pyramide à Joubert, que l'on voit encore sur la place de ce nom.

On assure que, pour compléter l'historique de cette découverte, il faudrait ajouter que les premiers matériaux de ce monument provenaient d'une pyramide du clos du comte de Montrevel.

On écrit de Rive-de-Gier (Loire) que le conseil municipal de cette commune vient, dans une des séances de la dernière session légale, d'omettre le vœu de voir cette commune réunie au département du Rhône.

On lit dans le *Journal de Saint-Etienne*, à propos du dernier accident arrivé sur le chemin de fer, l'article suivant :

« Voici, depuis à peu près un an, deux accidents de la même nature arrivés sur le chemin de fer de Saint-Etienne. Déjà une fois à la descente, entre Saint-Etienne et Saint-Chamond, le convoi a déraillé, et les premières voitures ont été renversées sur des remblais qui, très-heureusement, se trouvaient là pour amortir l'élan imprévu à tout le train, comme aujourd'hui le gravier des talus s'est non moins heureusement rencontré à la tranchée d'Arboras pour arrêter la locomotive sortie des rails et pour prévenir de plus grands malheurs. La première fois, plusieurs voyageurs en ont été quittes pour des contusions plus ou moins fortes. Aujourd'hui, les choses sont beaucoup plus graves ; mais que l'on se figure ce qui eût pu arriver, et l'épouvantable désastre que l'on aurait à déplorer, si, au lieu de dérailler en-deçà de Givors, le déraillement se fût fait au-delà, sur le long parcours où le Rhône vient, pour ainsi dire, baigner le chemin de fer. »

« Là, il n'existe ni parapets, ni talus, ni remblais qui puissent sauver le convoi des conséquences affreuses d'un déraillement. Pendant l'espace de plusieurs mille mètres, les voyageurs sont lancés sur le chemin de fer comme à la grâce de Dieu. Qu'une grosse pierre, par malveillance ou par négligence, se trouve encore là, et que la machine déraille, cette fois elle n'ira plus s'enfoncer dans les graviers d'un talus, elle ira tout droit se précipiter dans le Rhône, entraînant avec elle les chauffeurs, les conducteurs, les voyageurs, le convoi tout entier peut-être ! »

Nous reproduisons l'incident suivant, relatif à la convention du 16 juillet, séance du 8 décembre, de la chambre des représentants de Belgique :

Arrivant à la convention du 16 juillet entre la Belgique et la France, M. Castau reproche au gouvernement de s'être fait accuser de duplicité et de déloyauté par le gouvernement français, à raison des concessions faites en pure perte à l'Allemagne, concessions dont la prolongation lui paraît surtout dangereuse, au moment où les chambres françaises, qui n'ont pas encore été appelées à valider l'ordonnance du 16 juillet, sont sur le point de se réunir.

M. le ministre de l'intérieur : Vos paroles sont imprudentes.

M. Castau : Si vous voulez me répondre immédiatement, je suis prêt à vous céder la parole.

M. le ministre de l'intérieur : J'ai dit à l'orateur : Vos paroles sont imprudentes, et je dois maintenir cette expression. On nous menace des susceptibilités des chambres françaises, vous les craignez vous-mêmes ; mais, si vous les craignez, ne les excitez donc pas ! Les faits ont été mal posés ; il faut se reporter au *statu quo* antérieur à l'ordonnance française du 28 juin. L'industrie linière d'Angleterre nous envahit, disait alors la France ; nous allons lui opposer des entraves. Vous ne nous menacez pas, vous ; vous avez donc droit à une exception ; vous l'aurez si vous voulez l'achever. Je rappelle les faits ; je ne récrimine pas. Nous avons dû acheter le *statu quo* qui nous a été laissé par la convention du 16 juillet.

Ce *statu quo* pourtant était notre droit, aux termes de la convention de 1836. Il y avait eu alors une sorte d'accord tacite de maintenir ce *statu quo* entre les deux pays. La France y avait porté atteinte deux fois : d'abord par l'ordonnance royale qui avait introduit un nouveau système de comptage des fils et d'apprécier les nuances ; elle y a porté une atteinte nouvelle par l'ordonnance du 26 juin. Nous avons obtenu une exception à cette ordonnance, mais au prix d'un sacrifice. Mais nous nous étions réservé le droit de faire les mêmes avantages à d'autres pays, et ces avantages, nous les avons accordés à l'Allemagne, sur la frontière de laquelle nous venons de porter le droit en quelque sorte prohibitif du tarif français.

Pensez, et, parce qu'il ne pouvait payer une chopine, il était clair qu'il n'avait pas droit au feu, dans la logique du cabaretier. Touchant l'article de la chopine, je me portai garant auprès de l'aubergiste qui servit à Saliaux cet objet de son ardente convoitise. Mais il lui fut impossible de se blouter contre les tisons. Saliaux demeura donc derrière les escabeaux, allongeant de temps en temps ses mains engourdis contre les épaules de ceux-ci et de ceux-là pour attraper quelques rayons de caloric. C'était un tintamarre de mauvaises plaisanteries sur Saliaux, la plupart sans le moindre sel, mais qui n'en obtenaient pas moins les honneurs d'un gros rire, au point que Saliaux, mécontent de n'avoir pas place au feu, prit les lazzis de travers, se fâcha tout rouge et se mit à injurier tout le monde.

La colère de Saliaux ne fit que provoquer de plus belle la vivacité de ses antagonistes à l'accabler de mille propos bouffons et insultants pour sa dignité de général. Saliaux écumait. Il proposait des duels par milliers. Il brandissait son sabre avec un air effroyable ; mais tandis qu'il faisait voltiger sa lame, celui-ci prenait son chapeau, et quand il s'efforçait de reconquérir son chapeau, on lui enlevait son sabre, on le tenait à quatre pour lui tondre ses moustaches dont il était si fier.

— Va donc chercher une poignée de paille et un tison pour faire la barbe du général.

— Tiens, disait un autre en lui présentant un manche à balai, voilà ton bâton de maréchal.

— Mets donc ton sabre d'honneur à allumer le feu.

— Il faut le faire maréchal, s'écrierent-ils tous, il n'en coûte que cent coups de bâton.

Et mes rustres de faire mine de fustiger Saliaux. Celui-ci frémisait de terreur et de colère.

Un vieillard entra, Dieu merci pour Saliaux et pour moi, car cette scène prolongée me faisait grand mal. La folie est une chose si triste en elle-même, que se railler d'un fou est un acte de mauvais cœur. Les anciens avaient bien raison de respecter les insensés comme étant sous la protection spéciale d'un Dieu.

Le vieillard, homme de pitié et de mansuétude, ne se prit point à rire de la délinquance orageuse de Saliaux. Ses premières paroles furent toutes de paix pour le misérable général au sabre de bois.

— Beste tranquille, mon bon ami, tu es plus sage que ceux qui te font du mal en t'irritant, et vous, vous êtes plus fous que le malheureux in-

Je vous le demande, messieurs, quel grief avions-nous à reprocher à l'Allemagne ? Nous lui avons accordé un avantage provisoire dans l'attente des résultats. Vis-à-vis de l'Allemagne, c'est nous qui avons changé le *statu quo*. Pour la première fois, nous avons introduit le système des droits différenciels dans notre système commercial.

Depuis lors le gouvernement français a porté atteinte à la convention du 16 juillet elle-même par l'ordonnance royale, consignée par le ministre de la guerre, qui a décidé que les toiles belges ne pouvaient pas être employées dans les fournitures militaires.

Nous devions avoir l'espoir, aux termes de la convention du 16 juillet, que nos toiles seraient admises dans toute la consommation.

Je déplore cette discussion, mais je devais rétablir les faits. Je déclare, si notre diplomatie commerciale devait être soumise à des discussions de ce genre, il vaudrait mieux que l'on s'en occupât à huis-clos.

On écrit de Stuttgart, 7 décembre, à la *Démocratie pacifique* :

« Pendant le mois qui vient de s'écouler, la presse allemande s'est principalement occupée du système commercial actuellement dominant, système de fourberie et de licence si jamais il en fut. Là se trouve, en effet, un de ces grands problèmes sociaux de la solution desquels dépendront les destinées futures du monde civilisé. Voici la raison de ce mouvement dans notre presse :

« De hardis spéculateurs de Mayence, de Cologne et de Berlin s'étaient entendus pour produire une hausse factice dans le prix des huiles, des blés et des denrées en général. Vous pourrez vous faire une idée de leurs opérations quand je vous dirai que, dans la seule ville de Mayence, il avait été conclu pendant le mois d'octobre des marchés à terme pour plus de 8 millions de florins (17 millions de francs). Qu'en résultait-il ? une révolution subite et violente dans le commerce des denrées, une révolution telle que personne n'avait même osé la prévoir.

« Les huiles, par exemple, de 30 thalers qu'elles valaient l'ohn (muid), montèrent tout d'un coup à 45 thalers ; la même révolution eut lieu dans le commerce des céréales.

« Notez bien que la même manœuvre étant répétée à Cologne, Berlin, Dresde, Leipzig, Hambourg, Mannheim, etc., la consommation était rançonnée à outrance, comme elle l'est, du reste, encore à cette heure.

« Dorénavant, si bientôt la législation n'y met ordre, il n'est malheureusement que trop certain que, malgré une récolte abondante, des provinces entières peuvent être, pour un espace de temps plus ou moins considérable, menacées d'une famine factice. Ainsi, les faits viennent justifier de plus en plus la justesse des vues du sublime génie qui a dévoilé les innumbrables vices de l'industrie et du commerce dans nos sociétés modernes. Puissent des phénomènes comme celui dont je viens de vous parler faire comprendre enfin à la société la nécessité d'améliorer le mode de production et de distribution des richesses !

« Quant au remède à opposer au mal, la presse allemande, semblable en cela à la presse de tous les pays, n'a su trouver que des demi-mesures et des palliatifs qui, peut-être, agravaient encore le mal. Nouvelle preuve de l'ignorance profonde où l'on est resté jusqu'à présent à l'égard des phénomènes industriels les plus simples. »

On lit dans le *Haro* :

« La cour royale de Caen a décidé la question des annonces judiciaires ; elle a maintenu les désignations des années précédentes, excepté pour Caen et pour Lisieux. A Caen, le *Journal d'Annonces*, publié par M. Domin, a pris la place du *Journal de Caen*, et à Lisieux, le *Lexovien*, journal non politique, a pris la place du *Normand*, journal qui se publie, dit-on, aux frais de M. Guizot.

« Si nous ajoutons foi aux dires de la salle des Pas-Perdus, la cour aurait fait dans ces deux changements un acte fort louable. La raison déterminante qu'on lui prête est celle-ci : la cour aurait voulu prouver au ministère qu'elle entendrait jouter complètement de son indépendance, montrer que l'administration n'influait en rien sur ses décisions, et que le nom même de M. Guizot était impoignant sur elle.

« Tant mieux s'il en est ainsi : le pouvoir sera pris dans le piège qu'il tendait aux journaux indépendants, ou alors il faudra qu'il subventionne d'une manière plus large les feuilles de préfecture et de sous-préfecture. Nous croyons bien que ce n'est pas là ce qui l'inquiète ; les fonds secrets ne sont pas créés pour rien. »

Tribunaux.

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE.

Un individu paraissant âgé d'environ trente ans se présente

sensé de la folie duquel vous vous raillez. Qui de vous a valu cet homme que vous accablez ? Rougissez plutôt de n'avoir pas été ce que l'insensé, et remerciez bien Dieu de n'être pas ce qu'il est devenu sous le coup qui l'a frappé.

Le rire se comprima à l'instant sur mes lèvres ; déjà même j'avais cessé de prendre part à la grosse gaîté dont l'infortuné Saliaux était devenu l'objet depuis qu'elle lui avait coûté de la colère et des tourments.

Le vieillard s'aperçut de l'intérêt que je commençais à prendre à son protégé.

— Monsieur, me dit-il, vous voyez devant vous un malheureux jeune homme qui a passé par les plus horribles angoisses qu'il soit possible à l'humanité de subir. L'épreuve a été trop rude, car elle lui a coûté la raison ; mais ni moi, ni vous peut-être, n'ussions échappé à de tels malheurs sans essuyer les mêmes pertes.

— Qu'était donc, repris-je, ce pauvre fou ?

— Un homme de bien, un hardi matelot ; mais tout cela a péri en lui avec les dernières planches de la *Méduse*.

— Quoi ! cet homme est un débris de cet affreux naufrage ?

— Oui ; il n'échappa aux flots que pour courir des dangers bien plus affreux...

— Vous étiez donc de l'équipage de la *Méduse*, Saliaux ? repris-je. Vous avez été témoin de ce grand naufrage ?

— Monsieur, vous parlez de la *Méduse* ? Ah oui ! je montais la *Méduse*, belle frégate !

— Saliaux, je voudrais bien entendre ce récit, si vous en avez le loisir !

— Oui, Monsieur, je le veux bien, de tout mon cœur.

Mais, au nom de la *Méduse*, Saliaux avait changé de visage. Le feu qui l'allumait s'évanouit à l'instant pour y laisser l'expression d'une profonde mélancolie ; son œil s'appesantit, son front sembla se charger de nuages. Une sueur froide paraissait aussi ruisseler le long de son visage. Quelques frissons se manifestèrent ; puis, après avoir quelques instants penché sa tête sur ses genoux pour bien rappeler ses souvenirs, Saliaux approcha son escabeau du mien et demeura encore quelque temps sans pouvoir parler.

Evidemment le poids de ses souvenirs accablait Saliaux, et la scène dans laquelle il avait lui-même joué un rôle si dramatique se renouvelait dans son imagination avec toutes ses terreurs et ses périlées. Le fou avait dis-

avant hier au matin chez M. le commissaire de police du quartier de la Cité. Les traits de cet homme étaient bouleversés ; ses vêtements en désordre et couverts de sang semblaient annoncer qu'il avait été victime de quelque attentat.

« Monsieur, dit-il au magistrat, hier au soir, au moment où je passais sur la place du Châtelet, je fus abordé par un jeune homme qui me dit se trouver dans une position fâcheuse et me pria de le secourir. Je lui donnai deux francs, et, comme je n'avais pas dîné, je l'invitai à entrer avec moi chez un restaurateur. Nous dinâmes ensemble, et, comme j'avais du loisir et que le jeune homme me paraissait être un joyeux viveur, nous entrâmes ensuite successivement dans plusieurs cafés, si bien qu'à trois heures du matin nous étions encore ensemble. Reconnaissant alors l'impossibilité de rentrer chez moi à une heure si avancée, j'en témoignai quelque humeur. »

— Venez chez moi, me dit mon compagnon ; je demeure tout près d'ici, rue de la Calandre, 9. Le logement n'est pas confortable, mais on peut y attendre le jour sans trop d'impatience.

« J'acceptai. Nous arrivâmes bientôt dans un misérable réduit ;

je m'assis sur le lit et je m'endormis. Peu de temps après je fus réveillé en sursaut ; je portai instinctivement les mains à mes poches et je reconnus que l'on m'avait enlevé ma montre, ma bourse, une chaîne en or et jusqu'au foulard qui se trouvait dans ma poche. Le jeune homme que j'avais si généreusement traité était assis près de moi ; je le saisais au collet en le sommant de me restituer ce qu'il m'avait volé. Pour toute réponse, il me prit à la gorge, me frappa d'un couteau qu'il tenait à la main et me menaça de me tuer. Dans la lutte, je saisais une clef à l'aide de laquelle je me défendis vigoureusement. L'assassin, étourdi des coups que je lui avais portés, tomba à mes pieds ; mais il se releva promptement, me mordit au bras droit, et ses dents pénétrant profondément dans la chair n'en sortirent qu'en emportant le morceau. Bien qu'épuisé par la douleur et la perte de mon sang, j'eus encore la force d'ouvrir une petite armoire dans laquelle je retrouvai ma bourse et ma montre. J'ai appris, en sortant de cette infâme maison, que mon assassin se nomme D..., qu'il est âgé de dix-neuf ans et exerce la profession de cordonnier. Maintenant le reste vous regarde ; quant à moi, je vais me rendre à l'Hôtel-Dieu pour m'y faire panser. »

Cette déclaration étant excessivement grave, et les blessures du plaignant ne permettant pas de douter de sa sincérité, M. le commissaire prenait les mesures nécessaires pour assurer l'arrestation de l'inculpé, lorsque le plaignant reparut.

« Tout bien considéré, dit-il au magistrat, cette affaire, si elle avait du retentissement, pourrait me nuire dans l'esprit des horribles négociants dont je suis le commis ; je viens vous prier de n'y pas donner suite. »

M. le commissaire prit alors le parti d'arrêter plaignant et inculpé. Ce dernier prétendit qu'il n'avait donné asile à cet homme que parce que celui-ci avait dit être un condamné politique. Il soutint, du reste, qu'il n'y avait pas eu de sa part tentative d'assassinat ni de vol, mais qu'il ne s'agissait que d'une rixe survenue entre eux.

Le plaignant n'est autre qu'un nommé Prosper P..., commissaire négociant, qui, en 1839, fut arrêté dans la sacristie de Saint-Germain-des-Prés, où il s'était présenté revêtu du costume ecclésiastique et avait cherché à extorquer de l'argent à M. le curé et à M. le vicaire de cette paroisse.

A raison de ces faits, P... fut condamné le 27 mai 1840 à deux ans de prison et deux ans de surveillance ; il se trouvait donc, lors de son arrestation, en état de rupture de ban. (Le Droit.)

Nouvelles Diverses.

On doit se rappeler qu'il y a quelques années, il y eut dans les égouts de Paris, faubourg Saint-Honoré, une explosion due à ce que les conduits de gaz qui passaient dans ces égouts présentaient des fuites ; le même fait a été observé à Londres. Le journal anglais le *Times* rend compte de cet événement, arrivé dans le quartier de Clerkenwell, à Londres. Au dire de ce journal, plus de quarante maisons auraient sérieusement souffert ; des façades entières auraient été ébranlées, des marchandises, des meubles déplacés, brisés et jetés à la démolition, et d'énormes grilles de fer lancées à plus de trente mètres, des pavés, des dalles en quelque sorte déracinés et projetés au loin à des distances considérables ; mais, par un bonheur providentiel, personne n'aurait péri au milieu de ce désastre, qui un instant a pu faire croire à une secousse volcanique.

L'enquête faite à ce sujet établit que l'explosion a eu lieu dans un grand égout commun, et qu'elle a été déterminée par un morceau de papier allumé qu'un fumeur avait laissé tomber par la grille de l'égout.

Jusqu'à ce jour, on était loin de prévoir que les égouts de nos villes pussent devenir instantanément le réceptacle et le foyer d'assez formidables explosions.

paru à mes yeux ; il ne restait plus devant moi que l'être

Un jeune homme enrôlé parmi les frères *ignorants* a dû quitter Ferney il y a quelques mois, parce qu'il s'occupait plutôt du beau sexe que de son école. A peine arrivé dans une autre commune, il a jeté le froc aux orties et s'est marié. Quel malheur s'il eût déjà été dans les ordres ! Peut-être, comme le vicaire Billet, fût-il devenu un sujet de scandale. (*Journal de Genève*.)

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 27 novembre 1843. — Plusieurs conseils ont été tenus pendant cette décennie, dans lesquels, à ce qu'il paraît, il a été surtout question des affaires de la Grèce. L'administration intérieure de notre pays a fixé l'attention de nos hommes d'état, et ce qui a préoccupé principalement le divan, c'est l'administration des finances. En effet, l'engagement que le gouvernement a pris d'améliorer la monnaie, de retirer l'ancienne pour en frapper une nouvelle, causera au trésor une perte énorme. On nous fait espérer que la nouvelle monnaie sera mise prochainement en circulation ; mais on ne croit pas que cela ait lieu avant la nouvelle année.

Bien que le grand-amiral Halil-Pacha soit toujours en possession de sa place, il paraît cependant qu'il ne la conservera pas, et l'on désigne maintenant Tahir-Pacha comme devant être son successeur ; celui-ci serait de nouveau élevé au grade de capitain-pacha, qui, du reste, convient plus à lui qu'à tout autre. C'est la liberalité de ses opinions, la franchise avec laquelle il les avait énoncées et soutenues dans le temps dans les conseils, qui a été la cause de sa chute, en dépit de la délibération qui avait été prise par le divan, à la suite de l'acte de Golhané, d'après laquelle chacun devait être libre de dire son opinion dans le conseil ; mais vous savez que la vérité n'est pas toujours bonne à dire, et en Turquie moins que partout ailleurs. Riza-Pacha et tel autre fonctionnaire haut placé ne sauraient souffrir la contradiction, et, malgré la liberté qui avait été promise aux membres du conseil, ceux-ci savent très-bien que, pour conserver leurs postes et ne pas encourir une disgrâce, il faut bien se garder de contredire ceux qui sont le plus haut placés.

Rechid-Pacha fait ses préparatifs de départ pour se rendre à Paris. Il s'embarquera à bord du prochain paquebot avec sa suite qui sera composée des mêmes personnes qu'il avait avec lui lors de sa dernière ambassade. Medin-Effendi, secrétaire du ministère des affaires étrangères, a été nommé conseiller d'ambassade auprès de Rechid-Pacha.

Le stéamer *le Véloce*, à bord duquel se trouve le baron Taylor, est parti le 21 de ce mois pour retourner en France.

M. de Titow, envoyé de Russie, a présenté à la Porte, il y a huit jours, une note de son gouvernement relative à l'exécution de l'Arménien Roghian. Elle est, dit-on, concue dans le même sens que celles de l'Angleterre et de la France.

Le bateau à vapeur *Yéné Dunia* vient d'éprouver une avarie dans sa machine, en venant de Beyrouth, et a pu se réfugier à Simy, près de Rhodes. Il a un pacha à bord avec 500 hommes de troupes qui attendent maintenant des secours pour se tirer de là.

ÉGYPTE.

ALEXANDRIE, 26 novembre. — Le 23 de ce mois est entré dans notre port, venant d'Alger, le bateau à vapeur français *le Cerbère*, ayant à bord une centaine de pèlerins algériens qui sont immédiatement partis pour la Mecque.

Ahmet-Meneli-Pacha a franchi les premières cataractes d'Assouan sur le même bateau à vapeur qui, pour remonter ces chutes d'eau, avait été tiré à l'aide de cordes par un grand nombre d'Arabes, de manière qu'au bout de vingt à vingt-cinq jours ce pacha sera arrivé au terme de son voyage.

La princesse, fille du pacha, a donné un magnifique dîner à Mme la marquise de La Valette.

SUISSE.

Deux faits récents ont produit une vive agitation dans le canton du Valais.

Dans la nuit du 6 courant, la diligence a été arrêtée par une patrouille au pont de la Bonneau, près de Sierre. Le conducteur, sommé de donner les clefs du coffre, s'y refuse. On le menace de le tuer s'il ne permet pas qu'on examine s'il n'y a pas de mauvaises lettres de Haut-Valaisans adressées dans le Bas-Valais. Il répond qu'on peut le tuer, mais qu'il ne remettra jamais les clefs. La fermeté du conducteur désarma ces misérables ; ils le laissèrent continuer sa route en le courvant d'injures. Le conducteur est Vaudois. Notre gouvernement ne négligera sans doute rien pour découvrir les coupables et leur faire appliquer la juste sévérité des lois. Voici un autre fait :

Un citoyen de Sion se rend dans les environs de Loëche pour surveiller le flottage de son père. En revenant, il prend sur son char un flotteur qui s'était blessé en travaillant : ce dernier portait un chapeau gris. En traversant le bois de Finge, ils sont assaillis par une bande armée qui veut déchirer celui qui a un chapeau à la Jeune Suisse.

Le Sédunois, peu rassuré par la mine et les vociférations de ces hommes, fouette son cheval pour soustraire son compagnon à la fureur de ces amis de l'ordre et de la liberté d'opinion. Ceux-ci, se voyant dans l'impossibilité d'atteindre le char, lâchèrent un coup de carabine sur les passants, qui heureusement ne furent pas atteints.

Ces deux attentats se sont commis dans l'espace de vingt-quatre heures, aux deux avenues de Sierre, le foyer des pétitions et de la chevalerie du bon ordre, des lois, de la paix et de la liberté d'opinion. Tout commentaire à des actes aussi graves serait inutile.

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles.

Le 14 décembre 1843.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER Prix FAIT	
			COULEUR DU JOUR.	COULEUR DU JOUR.
1,500	1,000	Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache	3,775	
522	—	Nouvelle émission	5,800	
4,000	700	Saint-Etienne	—	
451	600	Grenoble	1,500	
500	750	Saône-et-Loire	—	
400	700	Dijon	500	
3,000	750	Trois villes du Midi	500	
1,740	600	Turin	100	
1,000	—	Montpellier	343	
1,000	—	Besançon	725	
1,000	—	Reims	480	
560	500	Metz	450	
500	—	Valence	775	
1,400	—	Mulhouse	550	
500	—	Saint-Chamond	—	
600	500	Bourges	1,000	
6,000	1,000	Nevers	500	
5,300	440	Venise	1,000	
400	500	Naples	—	
1,000	—	Moulin	—	
1,000	—	Mines de houille	468	
1,000	—	Compagnie générale	500	
1,000	—	Union	500	
1,000	—	Société civile	575	
1,500	800	Grangette et Culatte	—	
4,000	1,000	Côte Thiolière	—	
4,000	1,000	Compagnie générale des Tréfonds	300	
2,500	—	Compagnie des mines des Littes	—	
320	5,000	Compagnie de Villars	—	
500	4,000	Bateaux à vapeur	4,800	
800	300	Compagnie gén. de Lyon à Arles	3,900	
154	5,000	Rhône supérieur	—	
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises	—	
4,500	1,000	Compagnie de l'Aigle	9,500	
450	2,000	Sur le Rhône	2,250	
300	2,000	de la Famille	1,450	
220	2,000	du Valais-de-Justice	1,725	
1,800	1,000	de l'Île-Barbe	1,500	
6,000	—	et Gare de Vaise	350	
2,200	3,000	Canal de Givors	—	
240	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne	600	
2,000	1,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche	4,900	
1,500	—	—	20,000	
2,000	500	Banque de Lyon	—	3,520
2,000	500	Société rivière d'assurance	890	
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	48	
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard	4,925	
—	—	Chemin de fer d'Avignon	6,175	

Le gérant responsable, B. MURAT.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

MÉLANGES
DE CHIRURGIE
ET COMPTES-RENDUS
de la pratique chirurgicale
DE L'HÔTEL-DIEU DE LYON;

PAR L. JANSON,
Chevalier de la Légion-d'Honneur, ex-chirurgien
en chef de l'Hôtel-Dieu, professeur de chirurgie
à l'Ecole de Médecine, correspondant
de l'Académie royale de Médecine
de Paris, etc.

Un volume in-8°. — Paris et Lyon, 1844. — Prix : 7 fr.
(10055)

A vendre pour entrer en jouissance fin mai 1844.

LA BELLE

MANUFACTURE A PAPIER
Sise à Béard,
Près Nantua (Ain).

La vente aura lieu le 31 janvier 1844.

Cet établissement se compose :
1° De trois cylindres ;
2° De onze piles ferrées ;
3° De deux cuves à papier ;
4° D'une cartonnerie avec sa cuve ;
5° D'un lamoir ;
6° D'un calorifère ;
7° Et de tous les agrès et accessoires propres à la fabrication.

La chute d'eau qui fait mouvoir cette usine est, dans les plus basses eaux, capable de faire marcher dix cylindres.

Des bâtiments spacieux et bien aérés offrent toutes les commodités pour le travail et la résidence du manufacturier.

S'adresser, pour prendre connaissance de cet établissement, à M. Loisel fils, à Béard, ou à M. Prost, limonadier à Lacluse, commune de Nantua.

On donnera de grandes facilités pour les paiements. (2289)

A vendre au château de Laval, à Charbonnières.

UNE FORTE PARTIE DE BOIS DE CHAUFFAGE

au siège, tout chêne.

S'adresser, sur les lieux, à l'homme d'affaires. (343)

MESSAGERIES L'AIGLE.

SERVICE DE

LYON A GRENOBLE

PAR

VIENNE, BEAUREPAIRE, SAINT-ETIENNE, RIVES.

1er DÉPART DE LYON LE 2 DÉCEMBRE 1843.

BUREAUX :

A Lyon, place de la Boucherie des-Terreux, avec les services de Roanne, Vichy, Riom et Clermont.

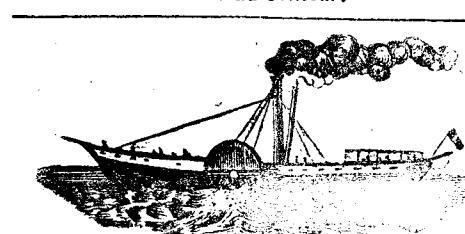
A Grenoble, chez MM. Coquet frères, Ferrouillet et M. Rinaldi. (2284)

A louer pour la Noël prochaine.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n° 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.

S'adresser au bureau du Censeur.



VENTE VOLONTAIRE,
AUX ENCHÈRES,

DE TROIS

BATEAUX A VAPEUR

EN FER.

Le vingt-huit décembre courant, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, par le ministère de M. Auguste Janinet, courtier de commerce près la bourse de Lyon, de trois bateaux à vapeur en fer, savoir :

1° Un bateau, appelé *le Triton*, de la force de 48 chevaux, moyenne pression ;

2° Un bateau, appelé *le Dauphin*, de la force de 48 chevaux, moyenne pression ;

3° Un bateau, appelé *le Lavaret*, de la force de 20 chevaux, haute pression.

Cette vente aura lieu au Comptant, par parties, le bloc réservé, dans les bureaux de la Compagnie du Haut-Rhône, cours d'Herbouville, 4, à l'heure de midi.

S'adresser, pour les informations et voir les bateaux, à M. Vincent, directeur de la Compagnie, ou à M. Janinet, dépositaire du cahier des charges, cours Trocadéro, 2.

Après la vente des bateaux, les liquidateurs vendront à l'animable le mobilier des bateaux, du comptoir, et traiteront pour la cession de la location. (2304)

CRAINS DE SANTE

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'emboupoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaïres et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût ; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreux, 13 ; Turin, à Tarare ; Couturier, à Saint-Etienne ; Ayot, à Villefranche ; Morel, à Mâcon ; Trouillet, à Vienne ; Delaage, à Voiron ; Plana, à Grenoble. (8517)

Maladies de Poitrine.</h2